



Syndicat Mixte de la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont (Siren : 250501285)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Bonnet-en-Champsaur
Arrondissement	Gap
Département	Hautes-Alpes
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	30/03/2004
Date d'effet	30/03/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Patrick RICOU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Communauté de Communes du Champsaur
Numéro et libellé dans la voie	Quartier Le Roure
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	05500 SAINT BONNET
Téléphone	04 92 24 02 05
Fax	04 92 50 19 31
Courriel	champsaur.district.sage@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	81 037
Densité moyenne	38,51

Périmètres

Nombre total de membres : 9

- Dont 4 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
05	Ancelle (210500047)	921
05	Forest-Saint-Julien (210500567)	307
05	Gap (210500617)	42 156
05	Poligny (210501045)	333

- Dont 5 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
05	CC Buëch Dévoluy (240500199)	CC
38	CC de la Matheysine du pays de Corps et des vallées du Valbonnais (200040657)	CC
05	CC du Champsaur (240500215)	CC
05	CC du Haut-Champsaur (240500330)	CC
05	CC du Valgaudemar (240500348)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p><i>Contribution, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention, à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dans le respect des pouvoirs de police des maires et des préfets et des obligations des riverains des cours d'eau non domaniaux. Suivi hydrologique de la ressource en eau superficielle et souterraine. Suivi de la nappe dite des Ricous. Suivi de la nappe dite de la Plaine de Chabottes. Etablissement de dispositions de gestion durable de la ressource par l'organisation d'une répartition équilibrée de l'eau. Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Développement d'un pôle d'animation pédagogique autour de la gestion des cours d'eau.</i></p>
<p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Dans le cadre de la loi sur l'eau et des orientations du SDAGE, du bassin RM, concrétisation des objectifs arrêtés dans le SAGE, contribution à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Coordination entre les différents acteurs du bassin versant visant à promouvoir une gestion globale, concertée et planifiée du réseau hydrographique du DRAC et des milieux aquatiques qui lui sont associés, Etudes ou actions reconnues d'intérêt général par le comité syndical. Suivi hydrologique de la ressource en eau superficielle et souterraine. Suivi de la nappe dite des Ricous. Suivi de la nappe dite de la Plaine de Chabottes. Etudes, exécution et exploitation de travaux, actions, ouvrages ou installations dans le cadre du plan de gestion et d'entretien du lit du Drac et de ses affluents (suivi du profil en long , gestion des exhaussements et des incisions des lits des cours d'eau, réalisation d'études hydrauliques ou géomorphologiques ponctuelles ou globales, proposition de programmes d'actions, mise en oeuvre d'arasements d'iscles, de</i></p>

traitement des embâcles et de programmes de gestion de la ripisylve). La gestion des ouvrages des protection contre les crues (digue, épi, etc) incombe aux propriétaires. Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Développement d'un pôle d'animation pédagogique autour de la gestion des cours d'eau.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)